

DEMANDE DE MISE HORS EXPLOITATION DEFINITIVE D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE



ENERGIE
ET SERVICES
DE SEYSSEL

ENERGIE SERVICES DE SEYSSEL
1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
74370 ARGONAY
☎ 04 50 27 28 96

Création : Février 2021 V.1

Version : Février 2021 V.1

Nombre de pages : 6

FOR-TECH-001

- **Détail de la dernière mise à jour :**

- 18/02/2021 : Création du document

- **Documents associés et annexes :**

- FOR-TECH-001

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de Mise Hors Exploitation (ou demande de pose d'alimentation électrique).

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à utiliser pour formaliser la demande.

Ce formulaire à renvoyer à nos services à l'adresse indiquée sur celle-ci et accompagnée des pièces requises.

La précision et la complétude des informations transmises pour la demande conditionnent le délai de réponse de nos services. Une demande trop imprécise risque en effet de ne pas être exploitable en l'état et de nécessiter une demande de complément d'information.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir toutes les pièces sur un support informatisé (photos numériques, numérisation de document papier, etc...) et ce, par mail à l'adresse électronique guichet-raccordement@es-seyssel.com.

Le dossier de demande de Mise Hors Exploitation d'un Ouvrage permet au Distributeur ESS d'étudier et d'établir une proposition au demandeur.

Seules les pages 3 à 6 du formulaire, avec date et signature, sont à retourner avec les pièces demandées.

GUIDE ET MODE D'EMPLOI POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE MHEO

La Mise Hors Exploitation d'un Ouvrage (MHEO) est prononcée par l'Exploitant de ESS en vue de :

- Modifier un ouvrage (*ex : Pour la réalisation de travaux*) ;
- Démolir ou démanteler un ouvrage après mise en exploitation d'un autre ouvrage de substitution (*ex : dépose d'ouvrage aérien remplacé par un nouvel ouvrage souterrain*) ;
- Démolir ou démanteler un ouvrage (*ex : dépose seule de réseau aérien sans client*) ;
- Arrêter définitivement l'exploitation d'un ouvrage sans démolition (*ex : abandon d'un câble souterrain en sol*), l'ouvrage reste en cartographie et est pris en compte pour les réponses aux DT-DICT

Pour les ouvrages qui seront à modifier ou à démolir, l'ouvrage est déraccordé physiquement par l'Exploitant du RPD. Pour être considéré hors exploitation, l'ouvrage doit obligatoirement être déraccordé physiquement en HT, en BT et en TBT. En cas de modification ou de dépose d'un ouvrage, le déraccordement doit être visible du chantier ou a minima accessible par continuité visuelle en se déplaçant depuis le lieu du chantier.

La Mise Hors Exploitation d'un Ouvrage (MHEO) se traduit par le transfert de responsabilité d'intervention sur cet ouvrage au profit d'un maître d'ouvrage désigné par l'Exploitant de ESS et matérialisée par le document « Avis de Mise Hors Exploitation d'un ouvrage » (MHEO en page 7) qui formalise le transfert de responsabilité de l'ouvrage entre le Chargé d'Exploitation et le Maître d'Ouvrage des Travaux.

ETAPE 1: Emission de la demande :

Envoi du formulaire de demande pour une demande de Mise Hors Exploitation, le formulaire comprend les pièces-jointes énumérées dans l'encadré ci-dessous.

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire (pages 3 à 5) dûment complété (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien*), **accompagné obligatoirement** :

- **D'un plan de situation avec la localisation de votre parcelle** (*au format DWG si plan informatique*) disponible sur le site : www.cadastre.gouv.fr
- **Du plan de masse concernant votre projet** (*au format DWG si plan informatique*) avec indication de l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle et du panneau de comptage
- **D'une copie de l'autorisation d'urbanisme accordée** (*permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...*) si votre projet y est soumis, **ou autorisation de votre commune** dans les autres cas (*autorisant un nouveau raccordement*)
- Le cas échéant **une copie du mandat ou de l'autorisation du tiers représentant le demandeur**
- (Recommandé) une photo du terrain à raccorder avec implantation souhaitée des coffrets

SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER, LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

**ENERGIE SERVICES DE SEYSSEL
GUICHET-RACCORDEMENT
1460 Avenue Marcel Dassault
74370 - ARGONAY**

Ou cas échéant documents à retourner par courrier électronique : guichet-raccordement@es-seyssels.com

ETAPE 2: Réception d'une Proposition Technique et Financière (*devis accompagné des conditions particulières*)

Une proposition technique et financière est établie après la réalisation par ESS d'une visite terrain.

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier. Ce délai **maximum de réalisation de la PTF est de maximum de 3 semaines**. Le délai de validité de la PTF est de 3 mois.

ETAPE 3: Réalisation des travaux.

Après paiement du solde des travaux, acceptation du devis et conditions particulières éventuelles, et fourniture de l'ensemble des documents demandés, les travaux peuvent être programmés par ESS. A l'issue des travaux, le dossier est soldé.

Formulaire de demande de mise hors exploitation définitive d'un ouvrage de distribution d'électricité

Fiche de renseignements à retourner dûment complétée et signée avec tous les justificatifs demandés

Référence interne : N° d'affaire

DEMANDEUR		<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Professionnel	<input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) Société (si professionnel)				
N° de SIRET (si "professionnel/Société")				
Code activité NAF/NACE				
Coordonnées du Demandeur	Nom de l'interlocuteur sur site			
	Adresse complète			
	Téléphones (mobile et fixe)	/		
	Mail			
Coordonnées pour envois des devis / factures liés à la MHEO ¹	Nom de l'interlocuteur			
	Adresse complète			
	Téléphones (mobile et fixe)	/		
	Mail			

DATE ECHEANCE DU PROJET
A titre indicatif, date souhaitée de mise en service :

MANDAT DE LA MHEO
Le demandeur de la MHEO a recours à un tiers pour assurer tout ou partie du suivi de la demande :
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, joindre au dossier une copie du mandat renseigné et signé, joint en annexe.

Le demandeur déclare sur l'honneur avoir pris toutes les dispositions légales vis-à-vis des bénéficiaires de l'électricité à partir de l'ouvrage faisant l'objet de la demande de MHEO.

"Déclaration sur l'honneur"

Signature

¹ Ne pas compléter si les coordonnées sont identiques aux coordonnées du Demandeur

MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION POUR UNE DEMANDE DE MHEO DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Entre les soussignés :

Nom, Prénom :
Domicilié(e) à l'adresse suivante :
Code postal et commune :

Ou

La société (dénomination et forme sociale) :
Représentée par M. et/ou Mme :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet :
Adresse :

Ci-après désignée par « Le Mandant » d'une part,

Et

La société (dénomination et forme sociale) :
Représentée par M. et/ou Mme :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet :
Adresse :

Ci-après désignée par « Le Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par les termes « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

Il été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire et à lui seul d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès d'Energie et Services de Seyssel, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour la MHEO du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de :

- Gérer la partie administrative de la demande de MHEO
- Signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière (PTF) de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du Mandant.
- Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents d'Énergie et Services de Seyssel, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont la MHEO au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :

Code postal / Commune :

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par Énergie et Services de Seyssel des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

<i>Le Mandant (Nom, Prénom) Lieu, date et cachet</i>	<i>Le Mandataire (Nom, Prénom) Lieu, date et cachet</i>